

- Tous les programmes sont fermés du 24 décembre au 01 janvier et de la dernière semaine de juillet à la première semaine d'août.
- Les services de septembre à juin sont facturés au mois. En été, la facturation est calculée à la semaine.
- Frais de rétention: Maintient votre espace pour septembre si aucun service n'est requis pendant l'été. Veuillez noter que votre enfant peut participer aux semaines pendant lesquelles vous payez les frais de rétention.
- Un dépôt d'inscription de 250,00\$/enfant est requis lors de l'inscription et sera appliqué aux frais du premier mois. Si, pour une raison quelconque, les services de garde d'enfants ne sont plus nécessaires après l'inscription, un préavis de 30 jours (avant la date de début prévue) est requis pour recevoir le remboursement du dépôt.

Programmes de journées complètes	Poupons (naissance-18 mois)	Bambins (18 mois – 2 ½ ans)	Précolaires (2 ½ – 4 ans)
Services à Temps plein	\$652.71/mois	\$529.40/mois	\$508.73/mois
Services à temps partiel Options 2 ou 3 jours/semaine. Des jours supplémentaires peuvent être demandés si de la place est disponible. Dans cette situation, le tarif journalier sera ajouté à la facture mensuelle.	\$276.48/mois (lundi/mercredi ou mardi/jeudi) \$399.36/mois (lundi/mercredi/vendredi ou mardi/jeudi/vendredi) \$30.72/jour	\$223.29/mois (lundi/mercredi ou mardi/jeudi) \$322.53/mois (lundi/mercredi/vendredi ou mardi/jeudi/vendredi) \$24.81/jour	\$214.83/mois (lundi/mercredi ou mardi/jeudi) \$310.31/mois (lundi/mercredi/vendredi ou mardi/jeudi/vendredi) \$23.87/jour
Services d'été à temps plein Chargé à la semaine selon l'horaire régulier	\$153.60/semaine	\$124.05/semaine	\$119.35/semaine
Services d'été à temps partiel Chargé à la semaine selon l'horaire régulier	\$61.44/semaine (lundi/mercredi ou mardi/jeudi) \$92.16/semaine (lundi/mercredi/vendredi ou mardi/jeudi/vendredi)	\$49.62/semaine (lundi/mercredi ou mardi/jeudi) \$74.43/semaine (lundi/mercredi/vendredi ou mardi/jeudi/vendredi)	\$47.74/semaine (lundi/mercredi ou mardi/jeudi) \$71.61/semaine (lundi/mercredi/vendredi ou mardi/jeudi/vendredi)
Frais de rétention	2 semaines de services d'été	2 semaines de services d'été	2 semaines de services d'été

Les programmes parascolaires offrent les options de services mensuels suivantes:

- Avant et après l'école (x 5 jours/semaine) / Avant l'école (x 5 jours/semaine) / Après l'école (x 5 jours/semaine)
- Un paquet supplémentaire de services de journées complètes comprenant tous les jours pédagogiques, le congé de mars et les jours en janvier avant le retour à l'école est disponible pour les 3 options mensuels.
- Les enfants qui ne sont plus admissibles au AGJE (âgés de plus de 6 ans après juin) se verront facturer les tarifs pour l'âge scolaire.
- Services d'été: Les semaines de programmes d'été seront réservées en indiquant le nombre de semaines requis sur le calendrier d'été. Un calendrier est fourni au début de mars et doit être rendu au plus tard le 31 mars.

Programmes Jour Prolongé et Parascolaire	Jour prolongé (4-5 ans)	Parascolaire (6-12 ans)
Services avant et après l'école	\$261/mois	\$456.56/mois
Avec des journées complètes supplémentaires	\$261/mois	\$494.20/mois
Services avant l'école seulement	\$248.17/mois	\$242.62/mois
Avec des journées complètes supplémentaires	\$261.00/mois	\$277.79/mois
Service après l'école seulement	\$261/mois	\$357.77/mois
Avec des journées complètes supplémentaires	\$261/mois	\$393.16/mois
Programmes d'été (* Frais d'excursions inclus)	\$107.50/semaine	\$240.74/semaine
Frais de rétention	Une semaine de soin d'été	Une semaine de soin d'été

Politique et procédures de collection des frais

Centre Éducatif North Grenville percevra les frais de garde d'enfants de manière cohérente et équitable afin d'assurer la viabilité financière du centre.

Frais divers

- Les frais, déterminés par le conseil d'administration, sont basés sur les coûts de fonctionnement du programme de garde d'enfants et seront revus annuellement.
- Les barèmes de frais actuels seront publiés sur le site Web du NGLC.
- Un dépôt de **250,00\$/enfant** est requis lors de l'inscription et sera appliqué aux frais du premier mois. Si, pour quelque raison que ce soit, les services de garde d'enfants ne sont plus nécessaires après l'inscription, un préavis de retrait écrit de 30 jours (avant la date de début prévue) est nécessaire pour recevoir le remboursement de l'acompte
- Des frais de retard de **50,00\$** seront facturés si le paiement complet n'est pas reçu le 5e jour ouvrable de chaque mois.
- Des frais de **25,00\$** seront prélevés pour tout chèque libellé à l'ordre de NGLC et retourné NSF par la banque.
- Conformément à la politique de ramassage tardif du NGLC, des frais de 10\$ seront immédiatement appliqués à 18h00. À 18h10, des frais supplémentaires de \$ pour chaque minute pendant laquelle un enfant reste au centre après 18h10 seront facturés.
- Tous les frais de sortie scolaire seront facturés séparément.

Politique et procédure

- Les frais de garde sont dus avant le service, **le premier jour de chaque mois**. Les factures seront émises par courriel **5 jours** avant le premier jour de chaque mois à venir.
- Les paiements peuvent être effectués par carte de crédit, par virement électronique à bear.school@nglc.ca
- Les frais d'été sont facturés hebdomadairement et facturés mensuellement. Si vous n'avez pas besoin de garde pendant les mois d'été, nous exigeons des frais de retentions équivalents à 1 semaine de garde pour les programmes d'âge scolaire et préscolaire et à 2 semaines de garde pour les programmes pour poupons, bambins et préscolaires afin de garantir votre place pour l'année scolaire suivante. Votre enfant peut participer au programme d'été pour la ou les semaines payées. Toutefois, si vous choisissez de ne pas participer du tout au programme d'été, ces frais de retentions ne sont pas remboursables.
- Les enfants qui ne sont plus admissibles au AGJE (âgés de plus de 6 ans après juin) se verront facturer les tarifs pour l'âge scolaire.
- Si le paiement n'est pas reçu avant **le cinquième jour ouvrable à 16h00**, des frais de retard de **50,00\$** seront appliqués.
- Si aucun paiement (frais de garde d'enfants plus frais de retard) n'est reçu à la fin du **dixième jour ouvrable à 16h00**, le ou les enfants ne seront pas autorisés à participer au programme tant que le paiement n'aura pas été reçu en totalité.
- Le non-paiement sera, à la discrétion absolue du conseil d'administration du North Grenville Learning Centre, considérés comme une violation de l'accord de politique, et peuvent entraîner la résiliation des services et le retrait de l'enfant du programme de garde d'enfants.
- Aucun remboursement, ni aucune exception aux calculs de facturation, ne sera effectué en cas d'absence pour cause de maladie, de voyage ou pour toute autre raison.
- Aucun remboursement ne sera effectué lorsque l'école est temporairement fermée en raison de conditions d'urgence (tempêtes de neige, manque de chaleur, etc.).
- Si une subvention d'honoraires est obtenue des comtés unis de Leeds et Grenville, la redevance mensuelle payée par la famille est basée sur la cotisation mensuelle évaluée. Les parents/tuteurs sont responsables de remplir toutes les exigences de l'Accord de subvention des frais des Comtés unis de Leeds et Grenville, nécessaires pour maintenir la subvention. Si les parents/tuteurs deviennent inadmissibles à la subvention pour la garde d'enfants, ils sont responsables du paiement de la totalité des frais mensuels ou du retrait de leur enfant.